

COURRIEL

Montréal, le 08 novembre 2016

**Objet : Demande d'accès concernant l'adresse 6645, rue Saint-Jacques,  
Lot 3 324 351, à Montréal**

---

Madame,

Nous donnons suite à votre demande, reçue le 08 septembre dernier, concernant l'objet précité.

Vous trouverez en annexe les documents demandés. Il s'agit de :

1. Rapport d'inspection, 31 août 1994, 3 pages.
2. Rapport d'inspection, 19 janvier 1998, 3 pages.

Vous noterez que dans ces documents des renseignements ont été masqués en vertu des articles 53 et 54 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1).

Conformément à l'article 51 de la Loi, nous vous informons que vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez en pièces jointes une note explicative concernant l'exercice de ce recours ainsi qu'une copie des articles précités de la Loi.

Si vous désirez des renseignements supplémentaires, vous pouvez vous adresser à la soussignée.

Veillez agréer, Madame, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Original signé par : **Nezha Boumchagdidin**  
Répondante régionale de l'accès  
aux documents



## RAPPORT D'INSPECTION

Règlement sur les substances appauvrissant la couche d'ozone

N°/Référence: 7610-06-01-0314601 Date d'inspection: 97/11/27  
A M J

1. Identification

Heure: Arrivée: \_\_\_\_\_ Inspecteur/Inspectrice: Luc Beisson  
Départ: \_\_\_\_\_ Accompagné(e) de: \_\_\_\_\_

### Identification de l'intervenant

Nom de l'entreprise (raison sociale): LA CIE CHEVROLET MOTOR SALES DE MTL INC  
(CENTRE DU CAMION CHEVROLET)

Adresse du lieu inspecté	Adresse postale (si différente)
<u>6645 RUE SAINT JACQUES</u>	
<u>MONTREAL</u>	
<u>H4B 1V3</u>	

Nom du propriétaire: \_\_\_\_\_

Personne(s) rencontrée(s): Art. 53-54

Fonction: DIRECTEUR DU SERVICE TEL: Art. 53-54

Motif de la visite: inspection  plainte  vérification de rapports

Plaignant/Plaignante: Rencontré(e) oui  non

Nom et adresse	Téléphone

• Pièces annexées (nombre): Photos \_\_\_\_\_ Croquis \_\_\_\_\_ Plans \_\_\_\_\_ Cartes \_\_\_\_\_

• Échantillons prélevés: oui  non   
 produits d'aérosol  mousse plastique  réfrigérant  solvant  
 autre(s) échantillon(s): \_\_\_\_\_  
 (voir section pertinente)

• Autres pièces annexées (précisez): \_\_\_\_\_

Buts: Inspection programmée: Vérification de la gestion des substances appauvrissant la couche d'ozone en regard du Règlement



## RAPPORT D'INSPECTION

Règlement sur les substances appauvrissant la couche d'ozone

N°/Référence: 7610-06-01-0314601

Date d'inspection: 99/11/27  
A M J

### SECTION C

#### Identification de la catégorie d'intervenant

##### Climatisation automobile

(voir sous-section C1)

- Consessionnaire automobile  
 Garage spécialisé en climatisation

##### Réfrigération mobile

(voir sous-section C1)

- Garage spécialisé en climatisation de camions et tracteurs  
 Garage spécialisé en réfrigération de remorques routières

##### Réfrigération / climatisation commerciale et industrielle

(voir sous-section C2)

- Entrepreneur en réfrigération  
 Propriétaire de grands immeubles

##### Production, distribution et vente de réfrigérants

(voir sous-section C3)

- Producteur et distributeur de CFC et de HCFC  
 Entrepôt de distribution d'accessoires automobile  
 Grossiste en réfrigération  
 Grossiste en pièces d'appareils ménagers

### SOUS-SECTION C1

#### Récupération / recyclage (art. 12, 13, 15 et 16)

Nombre d'emplacements pour travaux de climatisation automobile? 1

Nombre de mécaniciens spécialisés en climatisation? 3

#### LISTE DES MODÈLES D'APPAREILS

Modèle	#Série	Fournisseur	Propriété *	
<u>J-38100B</u>	<u>2874</u>	<u>KENT MOORE</u>	L	<u>(A)</u>
			L	A
			L	A
			L	A

\* L: Location  
A: Achat

Lors de la visite, les mécaniciens utilisaient-ils les appareils? oui  non

Nombre moyen de travaux mensuels sur des climatiseurs? 6 PAR AN

#### Registre (art. 20 et 21)

Registres tenus: oui  non

Programmé de reprise des contenants vides OUI N ( )

Numérotation: \_\_\_\_\_ = \_\_\_\_\_ - UAP  
No du dernier No du premier Total - PETRO CAN

Période couverte: du \_\_\_\_\_ au \_\_\_\_\_ Nbre de travaux de récupération effectués pour la période: \_\_\_\_\_

#### SUBSTANCE(S) RÉCUPÉRÉE(S)

Nom	Quantité moyenne par registre
<u>R-12</u>	<u>1,0 LBS</u>



## RAPPORT D'INSPECTION

Règlement sur les substances appauvrissant la couche d'ozone

N°/Référence: 7610-06-01-0314601

Date d'inspection: 97 / 11 / 27  
A M J

3. Conclusion

AUCUNE DEROGATION AU REGLEMENT

(si nécessaire, utiliser d'autres pages pour compléter)

4. Recommandations

fermer le dossier.

(si nécessaire, utiliser d'autres pages pour compléter)

5. Vérification

Inspecté par:

Luc BRISSON

(chargé de projet)

*Luc Brisson*  
(signature)

98 / 10 / 18

A M J

(coéquipier)

(signature)

   /    /   

A M J

Vérifié par:

ANDRÉ HUÉPINE

(nom)

*André Huépine*  
(signature)

98 / 10 / 19

A M J

Commentaires du vérificateur:



### RAPPORT D'INSPECTION

#### Règlement sur les substances appauvrissant la couche d'ozone

N°/Référence: 7610-06-01-0314601 Date d'inspection: 94 / 08 / 25  
A M J

#### 1. Identification

Heure: Arrivée: 15:00 Inspecteur/Inspectrice: SYLVAIN JALBERT  
Départ: 15:35 Accompagné(e) de : \_\_\_\_\_

#### Identification de l'intervenant

Nom de l'entreprise (raison sociale): LA CIE CHEVROLET MOTOR SALES DE MONTREAL LEE  
(Centre de camion chevrolet)

Adresse du lieu inspecté	Adresse postale (si différente)
<u>6645 RUE SAINT-JACQUES</u>	
<u>MONTREAL</u>	
<u>H4B 1V3</u>	

Nom du propriétaire: \_\_\_\_\_

Personne(s) rencontrée(s): \_\_\_\_\_

Fonction: \_\_\_\_\_

Motif de la visite: inspection  plainte  vérification de rapports

Plaignant/Plaignante: Rencontré(e) oui  non

Nom et adresse	Téléphone

• Pièces annexées (nombre): Photos \_\_\_ Croquis \_\_\_ Plans \_\_\_ Cartes \_\_\_

• Échantillons prélevés: oui  non   
 produits d'aérosol  mousse plastique  réfrigérant  solvant  
 autre(s) échantillon(s): \_\_\_\_\_  
(voir section pertinente)

• Autres pièces annexées (précisez): Registre de réception

Buts: Vérifier la conformité de la gestion des substances appauvrissant la couche d'ozone dans le cadre d'un programme systématique d'inspection



MTL - LANAUDIÈRE

RAPPORT D'INSPECTION

Règlement sur les substances appauvrissant la couche d'ozone

N°/Référence: 7610-06-01-0314601 Date d'inspection: 94 / 08 / 25  
A M J

SECTION C

Identification de la catégorie d'intervenant

Climatisation automobile

(voir sous-section C1)

- Consessionnaire automobile  
 Garage spécialisé en climatisation

Réfrigération mobile

(voir sous-section C1)

- Garage spécialisé en climatisation de camions et tracteurs  
 Garage spécialisé en réfrigération de remorques routières

Réfrigération / climatisation commerciale et industrielle

(voir sous-section C2)

- Entrepreneur en réfrigération  
 Propriétaire de grands immeubles

Production, distribution et vente de réfrigérants

(voir sous-section C3)

- Producteur et distributeur de CFC et de HCFC  
 Entrepôt de distribution d'accessoires automobile  
 Grossiste en réfrigération  
 Grossiste en pièces d'appareils ménagers

SOUS-SECTION C1

Récupération / recyclage (art. 12, 13, 15 et 16)

Nombre d'emplacements pour travaux de climatisation automobile ? 1  
Nombre de mécaniciens spécialisés en climatisation ? 3

LISTE DES MODÈLES D'APPAREILS

Modèle	Fournisseur	Propriété *	
<u>J-38100B 2874</u>	<u>KENT MOORE</u>	L	A
		L	A
		L	A
		L	A

\* L: Location  
A: Achat

Lors de la visite, les mécaniciens utilisaient-ils les appareils ? oui  non   
Nombre moyen de travaux mensuels sur des climatiseurs ? 3

Registre (art. 20 et 21)

Registres tenus: oui  non

Numérotation: 35 - 1 = 35  
No du dernier No du premier Total

Période couverte: du 23/08/93 au 25/08/94 Nbre de travaux de récupération effectués pour la période: 35

SUBSTANCE(S) RÉCUPÉRÉE(S)

Nom	Quantité moyenne par registre
<u>CFC-12</u>	<u>1 lbs</u>



RAPPORT D'INSPECTION

Règlement sur les substances appauvrissant la couche d'ozone

Nº/Référence: 9410-06-01-0314601

Date d'inspection: 94 / 08 / 25  
A M J

3. Conclusion

Un registre de récupération est tenu depuis août 93. Celui-ci est conforme à l'article 20 du règlement. (Seul le numéro du modèle d'appareil ne figurent pas au registre et il a été ajouté en ma présence, voir copie non remplie). Au moment de l'inspection, il n'y avait qu'une seule bombe de R-13 au inventaire (hormis celle sur l'appareil de recharge). Ses contenants vides sont retournés aux fournisseurs en l'occurrence VAP et GM Canada.

(si nécessaire, utiliser d'autres pages pour compléter)

4. Recommandations

Considérant qu'aucune infraction n'a été constatée, je recommande la fermeture de ce dossier.

(si nécessaire, utiliser d'autres pages pour compléter)

5. Vérification

Inspecté par:

SYLVAIN JALBERT  
(chargé de projet)

Sylvain Jalbert  
(signature)

94/08/29  
A M J

(coéquipier)

(signature)

/ /  
A M J

Vérifié par:

ANDRÉ DUFRESNE  
(nom)

André Dufresne  
(signature)

94/08/31  
A M J

Commentaires du vérificateur:

L'infraction fut corrigée lors de l'inspection